



Tél/fax : 04 90 75 40 01
e-mail :
secretairegenerale@villars84400.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Vaucluse
Mairie
de

VILLARS
84400

ARRÊTÉ DU MAIRE
AR-2026-025

PORTANT délégation de fonctions et de signature
A Monsieur Tristan MUSSO, 4ème Maire-Adjoint

Le Maire de la commune de VILLARS (Vaucluse),

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 alinéa 1;
Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 ; constatant l'élection de Monsieur Tristan MUSSO en qualité de 4ème adjoint au Maire ;
Vu la délibération n°D-2026-03-01-02 du 20 mars 2026 fixant les indemnités de fonction des élus ;

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de déléguer une partie des fonctions du Maire ;

ARRÊTE

Article 1 :

En application de l'article L.2122-18 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, délégation de fonctions est donnée à Monsieur Tristan MUSSO, 4ème adjoint au Maire, à l'effet d'exercer, sous notre surveillance et responsabilité, les attributions suivantes :

- gestion du personnel communal (organisation des services, gestion administrative, suivi des agents) ;
- affaires sociales (relations avec les organismes sociaux, suivi des actions sociales communales, développement de l'accès au droit) ;
- sécurité publique (participation à la mise en œuvre des pouvoirs de police du Maire).

Article 2 :

Dans le cadre des attributions définies à l'article 1, délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Tristan MUSSO à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, correspondances et documents afférents aux matières précitées sauf pour le personnel la signature est déléguée au 1^{er} adjoint au Maire arrêté n°AR-2026-022 du 23/03/2026.

Tous les actes signés devront comporter la mention :

« **Par délégation du Maire** »

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues LEROYER, 2ème adjoint, délégation de fonctions est donnée à Monsieur Tristan MUSSO pour intervenir dans le domaine des travaux de voirie et des bâtiments communaux.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- inscrit au registre des actes de la commune ;
- transmis au représentant de l'État dans le département ;
- transmis au comptable public pour l'exécution des dispositions relatives aux indemnités de fonction ;
- notifié à l'intéressé ;
- Le Maire de la commune de Villars est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif de Nîmes peut être saisi par l'application **Télérecours citoyens**, accessible par le site : www.telerecours.fr

Notifié à l'intéressé le 23 mars 2026
2026

Fait à VILLARS, le 23 mars

Monsieur Tristan MUSSO

Le Maire,
Thomas SAMPIETRO

